



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
DJA-Doc	1
Directions	13
JONC	1
Archive NC	1
Intéressée	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°26-2011/APS

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°16-2011/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif d'aide à la création artistique,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La représentation de la province au sein des organismes, comités, commissions et jurys mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

SECTEUR DE LA CULTURE

Siège au jury du dispositif d'aide à la création artistique, madame Pascale Doniguan-Panchou.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à l'intéressée et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président,

Eric GAY

VERSION PUBLIEE AU JONC

8666 du 14-07-2011

Délibération n° 26-2011/APS du 23 juin 2011 modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs (p. 5441).